



**AVIS D'ADJUDICATION PARTICULIERE  
POUR LA VENTE DE BEURRE DE STOCK PUBLIC  
SANS DESTINATION OBLIGATOIRE  
REGLEMENTS (UE) N° 1272/2009 ET (UE) 446/2010**

**ADJUDICATION N°1  
DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES : 1<sup>er</sup> juin 2010 (11 Heures)**

Le règlement (UE) n° 446/2010 du 21 mai 2010, précise que le beurre d'intervention peut être vendu par adjudication sans destination obligatoire, selon les modalités prévues- sauf dérogation - par le titre III du règlement (CE) n° 1272/2009, s'il est entré en stock avant le 1<sup>er</sup> octobre 2009. La quantité disponible en France pour l'adjudication n°1 du 1<sup>er</sup> juin 2010 est de 47,675 tonnes.

Cette quantité se répartit de la manière suivante (quantité exprimée en tonne):

ENTREPÔTS	N° entrepôt	Adresse	Mai 2009	Beurre Doux	Beurre Acide
STEF NORD	5909	59817 LESQUIN	47,675	0	47,675
<b>TOTAL:</b>			<b>47,675</b>	<b>0</b>	<b>47,675</b>

Frais à payer lors de la sortie (en €/T hors TVA)

Les frais de chargement sont facturés par FranceAgriMer. Les frais de dépalettisation et d'arrimage, pourtant que ces opérations soient demandées par l'attributaire du beurre, sont facturés par l'entrepôt.

ENTREPÔTS	N° entrepôt	Frais de chargement	Frais de dépalettisation	Frais d'arrimage
STEF NORD	5909	2,00	8,00	4,00

Pour toute information complémentaire, il convient de s'adresser à l'unité « Intervention et Stockage Privé » :  
Fax : 01.73.30.30.49 - ou à défaut 01.73.30.30.48 courriel : [offres.intervention@franceagrimer.fr](mailto:offres.intervention@franceagrimer.fr)

Les opérateurs intéressés peuvent demander à examiner, à leurs frais, avant le dépôt d'une offre, des échantillons de la marchandise mise en vente.

Toute demande doit être adressée à FranceAgriMer, unité « Intervention et Stockage Privé » - Fax :  
01.73.30.30.49 - ou à défaut 01.73.30.30.48 courriel : [offres.intervention@franceagrimer.fr](mailto:offres.intervention@franceagrimer.fr).